

Nations Unies - qui autorise son président à donner suite au rapport de disparitions qui lui sont signalées dans des conditions d'urgence par des contacts immédiats et directs auprès du gouvernement concerné. Cette procédure a permis de sauver de nombreuses vies et a eu un puissant effet dissuasif face à l'arbitraire du pouvoir.

Enfin, dans ses efforts pour prévenir de nouveaux abus des droits de l'homme, le Canada a récemment contribué à l'élaboration d'un rapport qui analyse les racines des exodes massifs de populations. Le rapport explore diverses façons de prévenir ce phénomène malheureux ainsi que les violations des droits de l'homme qui en forment le cortège inévitable. Étudié par la Commission des droits de l'homme l'hiver dernier, le rapport sera considéré par l'Assemblée générale à sa session d'automne.

Au delà de l'ONU, le Canada a cherché à utiliser au maximum les possibilités offertes par l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération d'Helsinki. Ce fut à Helsinki que les pays du bloc de l'Est reconnurent officiellement que les droits de l'homme étaient effectivement une question qui intéressait la communauté internationale. Nous insistons pour que cette reconnaissance se traduise dans les faits. À la Conférence d'examen de Madrid, le Canada a adopté une position ferme sur la question des droits de l'homme et notamment sur la mise en oeuvre des dispositions de l'Acte final concernant la liberté de mouvement. Nous avons exigé que les progrès dans le domaine de la sécurité militaire aient comme contrepartie des progrès comparables dans le domaine humanitaire. C'est pourquoi nous avons proposé une réunion d'experts qui soit chargée de discuter des droits de l'homme dans le cadre du suivi de Madrid.

C'est d'ailleurs la philosophie radicalement différente qui préside à la vie dans les pays du bloc de l'Est qui explique tant les violations des droits de l'homme qui s'y produisent que les nombreux problèmes de mise en oeuvre des accords relatifs aux droits de l'homme sur le plan international. Aussi longtemps que se perpétuent ces violations et ces problèmes, la question des droits de l'homme doit nécessairement figurer au nombre des problèmes critiques dans les relations Est-Ouest.

Pour des raisons analogues, les droits de l'homme doivent également être abordés dans le dialogue Nord-Sud. Par contre, l'idéologie ne joue pas le même rôle dans les violations des droits de l'homme que l'on constate dans les pays en développement. Ces pays ont naturellement tendance à accorder plus d'importance aux droits économiques qu'aux libertés civiles et politiques traditionnelles de